



**Commission consultative en matière de
bourses et prêts d'études**

c/o SBPE
Case postale 428
1211 Genève 4

Genève, le 26 février 2021

Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études

Rapport d'activité législature 2018 - 2023

2ème année de législature

(1er décembre 2019 au 30 novembre 2020)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8, lettre e, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 20 à 23 du règlement d'application de la loi sur les bourses et prêts d'études (RBPE C 1 20.01).

II. Compétences de la commission

A teneur de l'article 21 RBPE, la commission a pour attributions :

- a) d'analyser la mise en œuvre de la loi à travers les statistiques et les informations fournies par le service ou par les membres de la commission;
- b) d'émettre toute proposition pouvant améliorer l'efficacité des prestations d'octroi des bourses et des prêts;
- c) de proposer et conduire des études sur les impacts de la loi;
- d) de proposer des adaptations du dispositif cantonal prévu dans la loi et le présent règlement dans le respect des contraintes budgétaires, des législations fédérales et des accords inter cantonaux.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à trois reprises, le 12 décembre 2019, le 2 octobre et le 27 novembre 2020 :

- Durant la séance du 12 décembre 2019, la commission a traité les recommandations 1, 2, 4 et 5 du rapport de la Cour des comptes en lien avec la limitation de l'effet d'aubaine, le traitement équitable des situations complexes, l'amélioration de la prise en compte des parcours de formation atypiques et le soutien aux personnes en reconversion.

- Lors de la séance du 2 octobre 2020, le service des bourses et prêts d'études a présenté un bilan des activités de l'année scolaire 2019/20. Par ailleurs, la commission a évoqué la mise en œuvre de la L12445 "Pour un véritable accès à une formation de reconversion", qui modifie la loi sur les bourses et prêts d'études. Les changements concernent la limite d'âge de 35 ans pour se former qui est supprimée et le plafond de la bourse qui est augmenté à 40'000 francs lorsque la formation est justifiée par le besoin de se reconvertir. Ces modifications sont entrées en vigueur pour la rentrée scolaire 2020. Finalement, les membres de la commission ont été informés du projet pilote "allocation de préformation" (APF) qui remplace l'aide financière accordée par l'Hospice Général, par une aide favorisant la poursuite des études. Cette mesure vise les jeunes qui suivent une formation non éligible à une bourse d'études.
- Le 27 novembre 2020, les activités de la task force pour l'employabilité, instituée par le Conseil d'Etat le 11 novembre 2020, ont été présentées aux membres de la commission. L'objectif de ce groupe de travail est de mettre en œuvre des solutions pour sauver des entreprises vouées à la fermeture dans le contexte de la COVID-19. Finalement, dans le cadre des bourses octroyées pour des reconversions justifiées, sous l'angle de l'article 11, alinéa 1, lettre e, de la loi sur les bourses et prêts d'études, la commission a élaboré les critères permettant de valider les reconversions.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le service des bourses et prêts d'études et effectue les missions suivantes :

- composer l'ordre du jour;
- convoquer les membres;
- rédiger les procès-verbaux;
- rédiger les rapports d'activité.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Une rémunération totale de 780 francs a été accordée en faveur de 2 membres.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Christine Hislaire Kammermann
Présidente

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: lundi 1 mars 2021 11:52
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Hislaire Kammermann Christine (DCS); Maffia Aldo (DCS); Stroot Natacha (DCS); Candia Ciro (DCS); Lambiel Nathalie (DCS)
Objet: Séance du CE du 10 mars 2021 - point 5 - affaires administratives - Rapport d'activité de la Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études - 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020
Pièces jointes: Rapport_activité_SBPE.pdf
Importance: Haute
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité susmentionné à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 10 mars 2021, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une très belle journée.

Avec mes meilleures salutations.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56